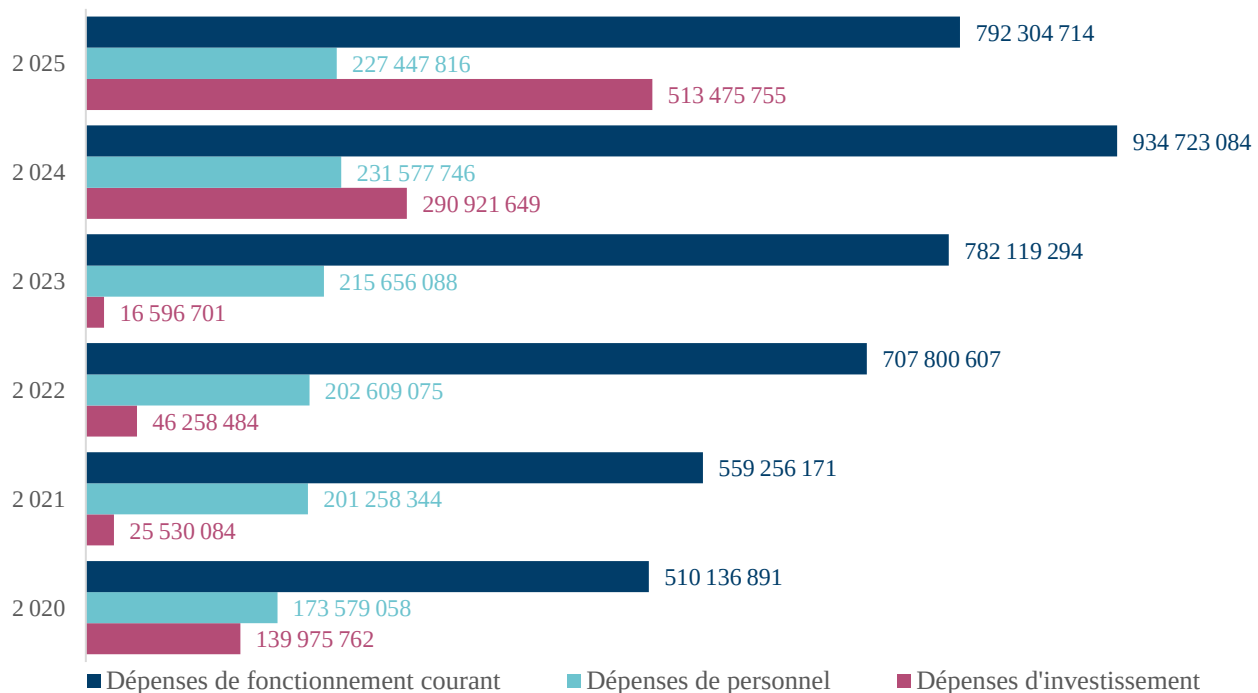


2 023	782 119 294	215 656 088	16 596 701
2 022	707 800 607	202 609 075	46 258 484
2 021	559 256 171	201 258 344	25 530 084
2 020	510 136 891	173 579 058	139 975 762



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	15	4	1	1	21	68%
STA	Stagiaire FPT		1		1	2	6%
ANT	Agent non titulaire	5	1			6	19%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF	2				2	6%
Total effectif		22	6	1	2	31	100%
Part en %		71%	19%	3%	6%	100%	

3.4.27 Direction de la jeunesse et des sports (DJS)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	211 boulevard de la Reine Pōmare IV, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 67 – 98713 Papeete
Téléphone	40 50 18 88
Courriel	secretariat.djs@administration.gov.pf
Site internet	https://www.jeunesseetsport.com/
Page Facebook	https://www.facebook.com/djstahiti
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi de 7h30 à 15h30 ; Vendredi de 7h30 à 14h30
Directeur	Monsieur Laurent HEINIS
Adresse géographique des annexes - antennes	Cellule des certifications (Pirae – fin du bail le 20/12/25) ; Moorea (Teavaro) ; Raiatea (Uturoa)

Téléphone	40 43 86 46 (Pirae) ; 40 56 25 79 (Moorea) ; 40 60 24 85 (Uturoa)
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi de 7h30 à 15h30 ; Vendredi de 7h30 à 14h30

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 249 CM du 6 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « direction de la jeunesse et des sports »

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1192 CM du 21 juillet 2025 portant nomination de M. Laurent HEINIS en qualité de directeur de la jeunesse et des sports
- Arrêté n° 920 CM du 24 juin 2026 portant fin de fonctions de M. Laurent HEINIS en qualité de directeur de la jeunesse et des sports
- Arrêté n° 921 CM du 24 juin 2026 portant nomination de M. Fanautea GATIEN en qualité de directeur de la jeunesse et des sports par intérim

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l’artisanat (MJP).

Présentation générale et attributions

La Direction de la jeunesse et des sports (DJS), dotée d'une compétence générale en matière de jeunesse, de sports et de développement de la vie associative, pilote et met en œuvre les orientations déterminées par le gouvernement de la Polynésie française dans ses domaines de compétence.

À ce titre, elle contribue aux politiques visant à la cohésion sociale, à l'épanouissement, à l'éducation et au bien-être de la population.

Elle exerce un rôle de proposition, de conception, de coordination interne, d'animation, d'orientation, d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre des politiques publiques entrant dans son champ de compétences.

Elle a notamment pour missions principales :

- Contribuer à la promotion, la structuration, la régulation et la valorisation des acteurs et des partenariats dans les secteurs du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
- Garantir la sécurité et la protection des jeunes, notamment des mineurs, des publics accueillis et de tous pratiquants d'une activité physique et sportive ou sportifs ;

Les outils de communication animés par la DJS :

Media externe	Adresse	
Site internet	https://www.jeunesseetsport.com/	108 k visites +31%an/an
		102 k visiteurs uniques +32% an /an
Facebook	https://www.facebook.com/djstahiti	111 k pages vues +17% an/an
		10 400 followers (-3,8%/ 2024)
Instagram	@jeunesse_sports	590,5 k vues
		735 followers (+ 177 / 2024)
LinkedIn	https://www.linkedin.com/company/77719896	51,4 k vues
		Couverture 21,6k (+ 815 %)
Tiktok	@jeunesse_sports	620 abonnés (+ 113 / 2024)
		14 641 impressions
		205 réactions
		51 k vues de publication
		469 vues de profil
		2032 j'aime
		86 commentaires
		122 partages

En termes de démarches dématérialisées :

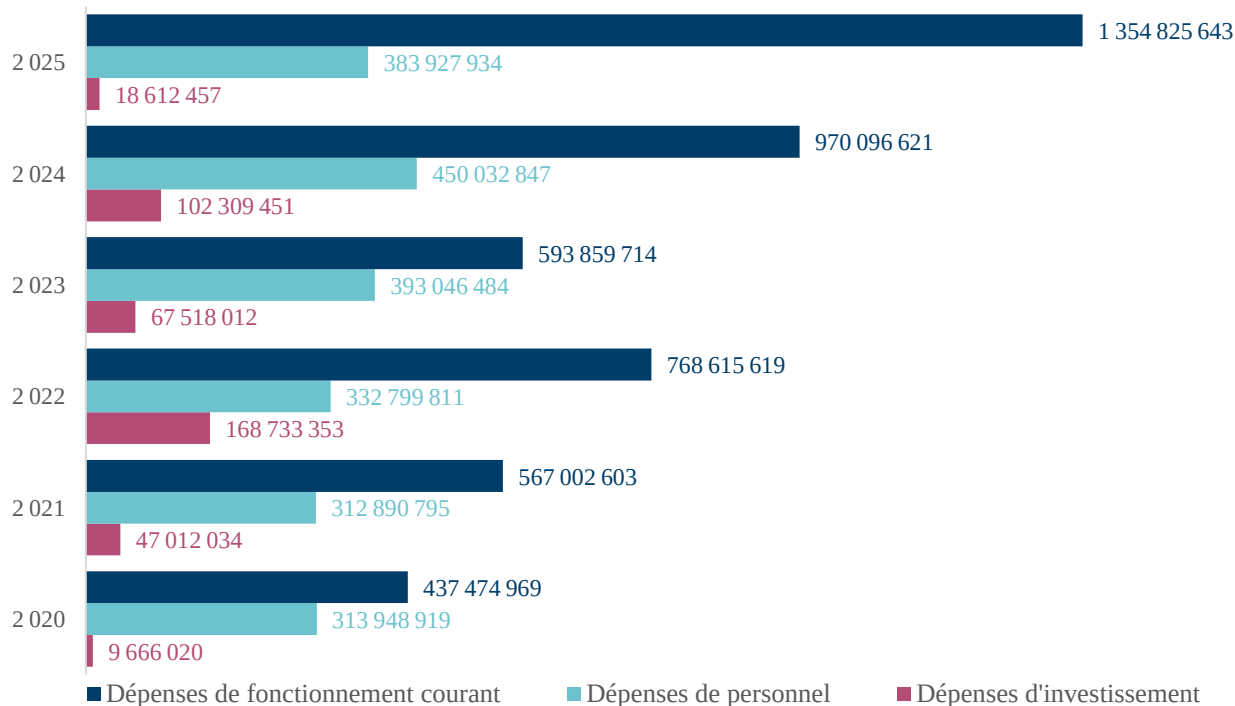
- Au travers de mes-demarches.gov.pf :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	Nombre de dossiers traités en 2025
Demande de délégation de service public 2026-2031 spécifique à la discipline du volley-ball et disciplines associées (n°3634)	1
Demande de délégation de service public dans le champ du sport 2026-2031 (3191)	35
Carte professionnelle d'éducateur, animateur ou encadrant sportif (n°2844)	507
Demande d'aide en nature 2025 (n°2864)	186
Demande d'aide financière en faveur des sportifs de haut niveau 2025 (n°3119)	146
Demande de subventions en fonctionnement 2026 - Sport (n°3337)	155
Demande de subventions en investissement 2026 - Sport (n°3399)	74
Fiche association - Sport (n°3326)	196
Demande d'aide Pass'Sport 2024-2025 (n°2642)	632
Demande de dérogation pour l'exercice professionnel des activités physiques ou sportives (n°19)	22
Demande de subventions 2025 au bénéfice des associations sportives et fédérations de sport scolaire (n°2858)	166

Demande de subventions 2025 au bénéfice des fédérations sportives délégataires (n°2854)	35
Demande d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau de Polynésie française 2025 (n°2837)	200
Déclaration initiale ou mise à jour des informations d'une association ou fédération (n°2832)	190
Déclaration initiale ou mise à jour des informations d'une association de jeunesse (n°3382)	109
Demande de subventions de fonctionnement 2025 pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire (n°3424)	51
Demande de subventions d'investissement 2025 pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire (n°3422)	22
Demande d'aides en nature 2025 pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire (n°3435)	44
Examen du Brevet de Surveillant Aquatique en Polynésie Française (B.S.A.) à Pirae le vendredi 21 février 2025 - n°2868	0
Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagonaires" et du CPPA APPN mention "randonnée aquatique" le mercredi 26 février 2025 à Bora. - n°2877	1
Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagonaires" et du CPPA APPN mention "randonnée aquatique" le mercredi 26 mars 2025 à Rangiroa. - n°2891	16
Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagonaires" et du CPPA APPN mention "randonnée aquatique" le mercredi 14 mai 2025 à Moorea. - n°2981	25
Examen du Brevet de Surveillant Aquatique en Polynésie Française (B.S.A.) à Pirae le samedi 21 juin 2025 - n°3042	37
Examen du Brevet de Surveillant Aquatique en Polynésie Française (B.S.A.) à Taha'a le vendredi 4 juillet 2025 - n°3168	6
Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagonaires" et du CPPA APPN mention "randonnée aquatique" le mercredi 15 octobre 2025 à Bora. - n°3283	12
Inscription à l'examen du Brevet Professionnel Polynésien d'Éducateur Sportif (B.P.P.E.S.) mention "ATHLETISME ET DISCIPLINES ASSOCIEES" - n°3304	4
Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagonaires" et du CPPA APPN mention "randonnée aquatique" le mercredi 26 novembre 2025 à Tahiti. - n°3308	17
Examen du Brevet de Surveillant Aquatique en Polynésie Française (B.S.A.) à Pirae le samedi 22 novembre 2025 - n°3310	31
Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagonaires" et du CPPA APPN mention "randonnée aquatique" le mardi 21 octobre 2025 à Moorea. - n°3329	14
Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagonaires" et du CPPA APPN mention "randonnée aquatique" le mercredi 10 décembre 2025 à Bora Bora. - n°3416	11
Inscription à l'examen du Brevet Professionnel Polynésien d'Éducateur Sportif (B.P.P.E.S.) mention JUDO-JUJITSU - n°3355	3
Total	2 948

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	1 354 825 643	383 927 934	18 612 457
2 024	970 096 621	450 032 847	102 309 451
2 023	593 859 714	393 046 484	67 518 012
2 022	768 615 619	332 799 811	168 733 353
2 021	567 002 603	312 890 795	47 012 034
2 020	437 474 969	313 948 919	9 666 020



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	12	22	4	7	45	78%
STA	Stagiaire FPT	1		1		2	3%
ANT	Agent non titulaire	1	4	1		6	10%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		1	1	2	4	7%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF	1				1	2%
Total effectif		15	27	7	9	58	100%
Part en %		26%	47%	12%	16%	100%	

3.4.28 Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)

Identité visuelle	DPAM Direction Polynésienne des Affaires Maritimes Pū fa'aterera'a 'e te fa'aturera'a i te mau 'ohipa rau o te moana
Adresse géographique du siège	Fare Ute – Immeuble SAT NUI, lot 12 Voie M – Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 9005 – 98716 Pirae
Téléphone	40 54 45 00
Courriel	accueil.dpam@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dpam/
Page Facebook	https://www.facebook.com/dpampf
Horaires d'ouverture	7h30 à 13h00 – accueil du public sans rendez-vous 13h00 à 15h30 (vendredi 14h30) – accueil du public uniquement sur rendez-vous
Directrice	Madame Catherine ROCHETEAU

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT).

Présentation générale et attributions

La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) est chargée d'une compétence générale en matière de navigation et d'affaires maritimes.

Elle exerce un rôle de coordination, d'animation, d'orientation et d'évaluation des politiques publiques, met en œuvre les actions prévues par la stratégie de puissance publique et les orientations définies dans son domaine de compétence.